

Vie@Champeaux

N° 142

MAI-JUIN 2023

INFORMATIONS MUNICIPALES

ASSOCIATIONS

HISTOIRE

RURALITÉ

INFORMATIONS PRATIQUES



Sommaire

Votre commune vous informe

Édito	3
Hier et Aujourd'hui	4-5
Conseil Municipal du 20 février 2023	6-7
Centre Communal d'Action Sociale	8-9
Le CCAS vous informe	9-10
Vie quotidienne - Vie pratique	11-12
C'est arrivé près de chez vous	13
Nouvelles du RPI	13-14
Informations Communales	14-17
Savez-vous que...	18-19
État civil	20
Les associations annoncent	21-22
Informations utiles	23
Informations locales	

Pour votre information,

la Mairie sera fermée :

- **du mardi 9 au mercredi 10 mai inclus, réouverture le jeudi 11 mai dès 13 h**
- **du vendredi 19 au samedi 20 mai inclus, réouverture le lundi 22 mai dès 13 h.**

Les fermetures de la Mairie et de l'Agence postale sont également affichées sur le site Internet de la Commune

<https://www.champeaux77.fr>.

Photo de couverture : © Yves LAGÜES-BAGET

Internet : <https://www.champeaux77.fr>

Courriel : mairie4.champeaux.77@orange.fr

<https://www.facebook.com/mairiedechampeaux77>

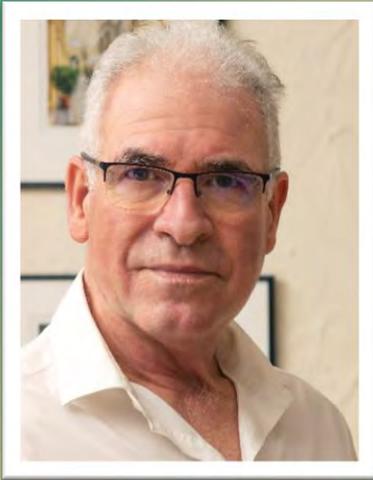


Directeur de la publication :

Yves Lagües-Baget

Comité de rédaction :

Bernard Chéchin, Dominique Fournier, Jean-Pierre Holvoet, Ghislaine Le Louëdec, Isabelle Marié-Sall, Michel Morchoisne, Lyvia Prouvier.



Ce Vendredi 24 Mars, la Mairie de CHAMPEAUX a témoigné sa reconnaissance aux bénévoles qui animent notre commune. Une manière de rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui donnent de leur temps, de leur énergie et de leurs talents au service de notre village.

Ils sont une quarantaine à œuvrer pour le « faire ensemble » et donner du sens au « vivre ensemble ».

Ils sont courageux et disponibles, créatifs et rigoureux, pugnaces et patients, infatigables et sympathiques ! Ces expressions à l'attention de toutes et tous sont une chance pour la pratique du sport, l'apprentissage de la musique ou de la danse, l'indispensable complémentarité avec les écoles, la culture pour tous, le devoir de mémoire, la générosité, les loisirs simples, ou encore l'action sociale.

Tous ces ingrédients réunis font la recette des SOLIDARITÉS, à consommer sans modération.

À CHAMPEAUX, nous avons cette chance de voir s'exprimer tout au long de l'année ces solidarités. Rares sont les jours ou les week-ends où il ne se passe rien. Du petit foyer à la Campélienne, de l'ancienne mairie au stade de foot, de la Place du Marché aux rues de notre village, c'est complet !

Pour exemple, notre salle des fêtes n'est libre que le lundi soir ! Notre village est dynamique et on sait pourquoi !

Je terminerai en remerciant encore nos bénévoles pour tout ce qu'ils apportent à notre village mais je dois aussi préciser qu'il reste de la place parmi nos associations, si ces quelques lignes ont pu vous convaincre de participer à l'enthousiasmante aventure campélienne !

À très bientôt, votre Maire,
Yves LAGÜES-BAGET.



Hier et Aujourd'hui ...

LA FOURNITURE DE PAIN AUX INDIGENTS

Les personnes qui peuvent recevoir ce bureau de bienfaisance sont divisées en trois grandes catégories : les indigents secourus d'une façon permanente, les deuxièmes secourus temporairement et les troisièmes secourus accidentellement. La première catégorie comprend les aveugles, les paralytiques, les incurables, les infirmes, les vieillards, les chefs de famille chargés d'enfants et plus particulièrement les veufs et les femmes abandonnées, pourvu qu'ils ne mendient pas. La deuxième catégorie comprend les indigents qui ont besoin de secours pendant la saison rigoureuse seulement. La troisième catégorie comprend les blessés, les malades, les femmes en couches ou nourrices, les orphelins et enfants abandonnés, ou non susceptibles d'être secourus par le département ou par un établissement charitable, ainsi que les personnes qui se trouvent dans des cas extraordinaires ou imprévus.

Le sexe féminin domine dans le nombre des assistés, 54 % des indigents aussi bien chez les adultes que chez les enfants.

L'alimentation vient largement en tête des dépenses et tout particulièrement le pain, base de l'alimentation populaire. Bon nombre de bureaux ou de communes passent des contrats avec des boulangers pour obtenir des prix spéciaux pour le " Pain des pauvres ". Un autre système consiste à distribuer des bons de pains, bons qui compensent tout ou une partie des dépenses d'une famille. L'idéal est de distribuer ces produits directement quand c'est possible. En effet, dans les grandes villes qui n'ont pas d'entrepôt, on donne des bons aux personnes secourues et, selon un administrateur d'un bureau de bienfaisance, certaines personnes rachètent ces bons à bas prix. Le seul moyen d'éviter ces trafics, selon lui, est d'avoir un local où distribuer directement les produits, ce qui n'est le cas des grandes villes.

A Champeaux, le 15 octobre 1910, le maire **COUTANT Jean Raoul Henry**, et ordonnateur du bureau de bienfaisance, a traité de gré à gré, avec **TESTEFORT Edmond Désiré**, boulanger, pour la fourniture de pain aux indigents.

De manière générale, le pain des siècles passés ne ressemblait qu'assez peu à celui de nos jours, encore que certaines des dernières méthodes de fabrication et la congélation des pains n'apportent pas que des produits de bonne qualité, vaste sujet ! Le pain " blanc ", à base de farine de froment, n'était pas le plus fabriqué et était le privilège des plus riches ou réservé aux jours de fête. Le pain courant, élaboré surtout à base de seigle, parfois d'orge, de sarrasin, voire d'avoine, était donc toujours de couleur sombre ou même noir pour les plus défavorisés, et de formes circulaires appelées miches ou tourtes.

TESTEFORT Edmond Désiré

Fils de **Gustave, marchand de nouveauté et de VIOLET Joséphine Aglaé, marchande de nouveauté**

Né le 05.12.1875 (à 20 h) à Blandy-les-Tours

Décédé courant 1941 à Blandy-les-Tours

Marié le 30.06.1902, avec **LACHENY Angèle Louise**, à Saint-Germain-Laxis

(Avec un contrat de mariage, passé le 28.06.1902 devant M. DUGUET, notaire à Melun)

(Elle : née le 21.11.1882 (à 8 h) à Saint-Germain-Laxis

Fille de **Charles Adolphe, maître maçon et de TESTEFORT Elise Augustine**

Décédée courant 1967 à Blandy-les-Tours)

Signalement : Cheveux et sourcils roux, yeux roux, front haut, nez long, bouche grande, menton rond, visage ovale

Taille : 1,64 m

Enfants :

Andrée Charlotte née le 13.10.1903 (à 6 h) à Champeaux

Une fille (Présentée sans vie) née et décédée le 13.10.1903 (à 15 h) à Champeaux

Rolande Aglaée née le 17.03.1907 (à 20 h 45) à Champeaux

Mariée le 11.06.1932, avec LAFEUILLADE Marcel Justin, à Melun

(Lui : né le 09.09.1900 (à 9 h) à Marchéville (55)

Fils de Léon-Nicolas, sans profession, et de RÉMOND Marie-Mathilde, sans profession

Décédé le 04.03.1978 à Troyes (10)

Profession : dessinateur

Décédée le 05.06.2001 à Saint-Jorioz (74)

Ce couple demeurait sur la place du Marché, mentionné en mars 1903, restait en activité ici jusqu'en 1924.

Après, ils restaient néanmoins à Champeaux jusqu'à fin 1926, en habitant dans la rue des Tilleuls et étaient alors dits rentiers.

En 1903 et 1904, Émile Charles CHEVY, âgé de 20 ans, frère de la ci-devant Rose Octavie CHEVY épouse François Louis WOLFF, était très certainement leur ouvrier.

Conseil Municipal

Les comptes rendus intégraux sont consultables en mairie ainsi que sur le site internet.

Extrait du Conseil Municipal du lundi 20 février 2023

Présents : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, VINCENT, MME PROUVIER, M. HOLVOET, MMES PRUD'HOMME, DEWANCKER, M. FOURNIER, MME ADAMSKI, M. NORIS, MMES BILLAULT, PASTOR et LE LOUËDEC.

Absente excusée : MME PITKIAYE.

Secrétaire de séance : M. HUBERT.

Vote du compte administratif et du budget communal

Voir page spéciale dans ce numéro (page 15).

Acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière

M. le Maire explique que la gestion du cimetière devient de plus en plus compliquée, notamment au niveau du plan. Plusieurs de ses collègues maires ont fait l'acquisition du logiciel de gestion du cimetière auprès de la société O MULTIMEDIA et en sont satisfaits. L'entreprise intervient avec un drone pour cartographier le cimetière. Par la suite, les données sont intégrées dans le logiciel. Les pompes funèbres ou les familles concernées pourront, lors d'une visite, retrouver les informations sur les concessions en scannant un QR CODE affiché à l'entrée du cimetière.

Le montant de cette acquisition s'élève à 4 120 €, une subvention de 2 060 € est demandée au Conseil départemental.

Acquisition d'une armoire ignifuge

M. le Maire signale qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'une armoire ignifuge pour les registres de l'État Civil qui doivent être mis en sécurité. L'armoire permet, en cas d'incendie, de les protéger durant 1 heure.

À la question posée sur la numérisation des actes, il est répondu que l'opération de numérisation est très onéreuse. À chaque demande, le secrétariat de la Mairie scanne automatiquement les actes afin de préserver les registres.

Le montant de cette acquisition s'élève à 3 061,31 € HT. Une subvention de 1 530 € est demandée au Conseil départemental.

Collégiale Saint-Martin - Travaux de restauration de la toiture de la croisée du transept -

La commune de Champeaux entame la 4^{ème} phase de restauration de la Collégiale de Champeaux. Cette opération concerne la restauration de la toiture de la croisée du transept, à l'origine de nombreuses dégradations de notre édifice.

M. le Maire explique que les demandes de subvention avaient été faites en 2019 sur l'estimation de M. MOULIN, ACMH (Architecte en Chef des Monuments Historiques), pour un montant de travaux de 205 500 €, 30 825 € de frais d'honoraires, soit un total de 236 325 €. Après la crise sanitaire et l'explosion des coûts des matières premières, les offres reçues ne sont plus en adéquation avec l'estimation de notre maître d'œuvre : montant des travaux 256 178 €, frais d'honoraires de 29 469 € et mission SPS (Sécurité Protection de la Santé) de 2 528 € pour un total de **288 174 €**.

Le 17 décembre 2020, le Conseil départemental a accordé une subvention à hauteur de 47 265 €.

Aussi, le Conseil Municipal sollicite une nouvelle aide financière auprès du Département pour un montant de 46 664 €.

Projet de création d'un City Stade

M. le Maire explique qu'il a reçu des jeunes du village qui l'ont sollicité pour la réalisation d'un City Stade. Après étude de faisabilité et renseignement pris sur les aides proposées, il est envisagé de lancer ce projet pour 2024. Celui-ci serait positionné à l'endroit du plateau polyvalent actuel, juste derrière la salle des fêtes. Le montant s'élèverait à 71 898 € HT. Il est demandé des subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport et de la Région Ile-de-France pour un montant de 57 000 €.

Vote des subventions aux associations – Année 2023

La commission des subventions aux associations a reçu les associations campéliennes, le 11 février dernier. M. le Maire explique que c'était un bon moment convivial et d'échanges pour discuter des projets des associations. Il signale que l'ACC a remis un chèque de 7 500 € à l'association ISIS (association qui gère la Maison des Parents), au profit des enfants soignés contre le cancer à l'IGR de Villejuif. L'Association Campélienne Animations a organisé, entre autres l'an dernier, le CHAMPOPROCK qui a attiré des artistes talentueux et beaucoup de visiteurs. La soirée disco a également été un succès.

Les membres de cette association proposent de rééditer le festival CHAMPOPROCK en 2023. Une nouvelle manifestation sur le thème du théâtre d'improvisation, dénommé CHAMPOPLANCH', se tiendra au mois de mai prochain.

Pour l'association Guillaume de Champeaux, le Maire explique que M. VAUTHRIN a réalisé une brochure sur l'événement « RODIN à CHAMPEAUX » de 32 pages. M. VAUTHRIN a travaillé en partenariat avec le Musée RODIN. Cette brochure sera mise à la vente dans la Collégiale.

Pour l'Association des Chats Libres, il est proposé de ne pas verser de subvention car ils n'interviennent plus sur Champeaux.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider les choix faits par la commission.

Le Conseil Municipal approuve les subventions aux associations ci-après, les Conseillers Municipaux faisant partie du bureau des associations décident de s'abstenir.

Associations Campéliennes :

Associations	Montant	Vote
Association Caritative de Champeaux (ACC)	1 200,00 €	Unanimité
Association des Anciens Combattants de la Plaine Briarde	500,00 €	Unanimité
Association « Champeaux Animations Loisirs » (CAL)	4 500,00 €	11 voix pour et 2 abstentions
Association « La Campélienne Animation »	1 500,00 €	12 voix pour et 1 abstention
Club des Anciens de Champeaux	350,00 €	Unanimité
Association « La Récré des 3 Villages »	1 300,00 €	12 voix pour et 1 abstention
Association « Guillaume de Champeaux »	2 200,00 €	Unanimité
Total	11 550,00 €	

Associations extérieures :

Associations	Montant	Vote
Tennis Club de Mormant	240,00 €	12 voix pour et 1 abstention
Association Sportive Football de Bombon	200,00 €	Unanimité
Total	440,00 €	
TOTAL GÉNÉRAL	11 990,00 €	

QUESTIONS DIVERSES

Signalisation routière rues de la Libération, Ferronnerie et Eugène Chassaing

Mme DEWANCKER demande si la signalisation routière va être prochainement refaite dans les rues de la Libération, de la Ferronnerie et Eugène Chassaing. En effet, la couche de roulement a été refaite en 2022 et le marquage au sol des passages piétons n'a toujours pas été réalisé. M. le Maire explique que des délais techniques sont nécessaires. L'entreprise intervient demain mardi 21/02. L'entreprise a informé M. le Maire qu'il fallait mettre, obligatoirement, des signalisations verticales pour signaler les passages piétons, à la charge de la Commune. Il a également demandé un devis pour la pose d'œil-de-chat supplémentaires sur les ilots centraux de la rue du Stade.

*Le Conseil Municipal n'ayant plus de question à poser, la séance est close à 19 h 55
et la parole est donnée au public.*

M. CHÉCHIN remercie le Conseil Municipal pour l'attribution de la subvention pour l'ACC et également pour les Anciens Combattants.

M. CHÉCHIN, à propos des poubelles jaunes, demande où retirer des sacs poubelles transparents. Il lui est répondu au SMETOM. M. le Maire informe l'assemblée qu'à partir de 2024, il y aura un passage par semaine.

Le public n'ayant plus de question à soulever, la séance est close à 20 h 00.

Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU MARDI 14 MARS 2023

Présents : Mmes PROUVIER, ADAMSKI, LE LOUËDEC, LÉVÊQUE, MARIÉ-SALL, THOMAS, VINCENT, MM. LAGÜES-BAGET, HOLVOET.

Absente excusée et représentée : Mme DEWANCKER a donné pouvoir à Mme PROUVIER.

Absente excusée : Mme RIVIÈRE.

Secrétaire de séance : Mme PROUVIER.



COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Mme PROUVIER présente le **Compte Administratif 2022** chapitre par chapitre et le détail des aides versées en 2022.

AIDES FACULTATIVES	MONTANT	Nbre de personnes concernées
Allocation cantine	1 839,45	13
Allocation rentrée scolaire	610,00	12
Forfait Solidarité Energie	1 320,00	8
Passeport JEUNES	1 820,00	52
Portage des repas	46,50	1
Secours exceptionnel	500,00	1
Dons Associations	50,00	1
Participation Redevance Autonomie EHPAD MORMANT	4 576,00	
Sortie annuelle	1 100,00	37
Transport	430,00	
TOTAL	12 291.95	

BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2023

Mme PROUVIER commente, article par article, le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre, en dépenses et recettes de fonctionnement, à 22 152,90 €.

Le Budget Primitif 2023 est adopté à l'unanimité.

PROPOSITION D'UNE NOUVELLE PRESTATION FACULTATIVE : « AIDE AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES LYCÉENS »

Mme PROUVIER présente le contexte et les options possibles pour créer cette nouvelle prestation facultative du CCAS. Par 9 voix pour et 1 voix contre, le CCAS décide d'attribuer cette prestation d'aide au frais de transport scolaire à raison de **50 € par lycéen titulaire d'un Pass Navigo Imagin'R**.

Cette aide sera versée à compter du 1^{er} septembre 2023 sur présentation d'un certificat de scolarité de l'année en cours, d'une copie du Pass Navigo en cours de validité et d'un RIB.

Les demandes devront être transmises au CCAS impérativement avant le 31 décembre 2023.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2023

Mme PROUVIER présente les demandes de subventions reçues jusqu'à ce jour. Le CCAS décide d'attribuer 50 € à la CROIX ROUGE Unité Locale Centre Brie de Mormant et 50 € à l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural).

ATELIERS DU PRIF

Retour suite au webinaire du 6 février :

Le PRIF (Prévention Retraite en Ile-de-France) a convié le 6 février dernier l'ensemble des acteurs à un webinaire pour lancer le nouveau rendez-vous de communication du PRIF vers les retraités « PARCOURS 60+ » :

- Première année d'expérimentation du format en visioconférence. Ainsi, une visioconférence mensuelle destinée aux retraités des départements d'Ile-de-France sera proposée pour faciliter l'orientation vers la programmation des ateliers. Mise à jour régulière de la programmation sur le site du PRIF et sur la cartographie du site « pourbienvieillir.fr ».

ATELIER « BIEN DANS SON ASSIETTE »

Contact avec BELENOS Nutrition (Mme DESCOUT) : Pas de mise en place probable avant septembre 2023 étant donné les modifications de contenu exigées par le nouvel appel à projets du PRIF.

QUESTIONS DIVERSES

Liste des demandeurs d'emploi : 33 hommes, 17 femmes.

Sortie annuelle : Mme PROUVIER invite les membres intéressés à réfléchir sur les futures propositions.

Point sur l'avancement des travaux des logements de la Poste

M. HOLVOET indique que les travaux de rénovation se poursuivent en ce moment. Deux logements se trouvent actuellement vacants. Il suggère que le CCAS réfléchisse aux éventuelles propositions de candidats en situation de précarité à la recherche de logement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 05.

Le CCAS vous informe



Les Cafés partagés : un temps d'échanges entre parents d'enfants en situation de handicap et professionnels.

Date	Thème
Mardi 16 mai 2023 à 9 h 30	La fratrie : séance animée par Estelle BEAU, psychologue
Mercredi 21 juin 2023 à 9 h 30	Sortie parents/enfants et bilan de l'année

Ces temps d'échanges se dérouleront à la Salle des 26 couleurs au 6 rue Pasteur 77310 Saint-Fargeau Ponthierry.

La fratrie : séance animée par Estelle Beau, Psychologue Clinicienne et Psychothérapeute en libéral.

Pour plus d'informations rendez-vous sur le site de la CAF (<https://caf.fr/allocataires/caf-de-seine-et-marne/offre-de-service/handicap/cafe-partage>).

INTERMÉDIATION FINANCIÈRE – ARIPA (Agence de Recouvrement et d'Intermédiation des Pensions Alimentaires)

Une nouvelle évolution pour l'intermédiation financière : le versement automatique des pensions alimentaires pour tous les parents séparés.

L'intermédiation financière permet donc :

- de garantir aux deux parents le prélèvement et le versement de la pension alimentaire à date régulière ;
- de verser un complément de pension (l'Asf complémentaire) si la pension fixée est d'un faible montant ;
- de prévenir les impayés en vérifiant que le débiteur remplit bien son obligation ;
- d'engager, dès le premier mois d'impayé, une procédure de recouvrement (auparavant, les personnes concernées mettaient souvent plusieurs mois à signaler un impayé, rendant plus difficile le recouvrement de la pension).

Un accompagnement global des parents séparés

Les Caf proposent en complément aux familles concernées un accompagnement global combinant le soutien financier et un parcours personnalisé et attentionné (information, conseil, orientation) afin de favoriser la coparentalité, de définir la place de chaque parent et, finalement, de défendre le bien-être des enfants.

Chaque famille concernée par une séparation est directement contactée par les travailleurs sociaux et la Caf.

Toute famille allocataire déclarant sa séparation à la Caf recevra un courrier sur son "compte allocataire".

Cette offre s'adresse aux 2 parents ayant la garde ou non des enfants.

Chacun peut contacter le secrétariat :

- par téléphone :

° Sud 77 : 01.78.49.22.15

° Nord 77 : 01.64.11.56.21

- par mail : caf77-bp-travail-social@caf77.caf.fr

Volontaires du Service civique : une aide de 100 € pour préparer le Bafa ou le BAFD

Vous avez effectué une mission de Service civique en 2022 ? Vous vous apprêtez à en faire une d'ici la fin de l'année 2023 ? Vous pouvez dans ce cas bénéficier d'une aide de 100 € pour passer votre Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ou votre Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD).

Pour être éligible à cette aide unique, vous devez participer à une session de formation dispensée par un organisme habilité au cours des prochains mois :

- avoir réalisé une session de formation générale de perfectionnement ou d'approfondissement de la formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur d'accueil collectif de mineurs (BAFA) entre le 1^{er} janvier 2023 et le 18 septembre 2024 ;
- ou avoir réalisé une session de formation générale de perfectionnement ou d'approfondissement de la formation au brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) entre le 1^{er} janvier 2023 et le 1^{er} septembre 2024.

Comment obtenir cette aide ?

La demande de versement de cette aide se fait auprès de l'agence des services de paiement (ASP : <https://www.asp-public.fr/>) qui a été chargée par le ministère en charge de la Jeunesse de l'instruction des demandes individuelles.

Pour pouvoir obtenir l'aide, vous devrez faire la demande sur le téléservice dédié à partir du mois d'avril 2023. La date limite de dépôt des demandes est fixée au 30 novembre 2024 inclus.

L'accès au téléservice s'effectue au moyen d'une authentification avec France Connect ou par une création de compte avec le dispositif « identité vérifiée ».

AIDE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Impôts, retraite, aide à domicile, pôle emploi, CAF, RSA, etc., le CCAS de Champeaux a mis en place une permanence les mardis de 11 heures à 12 heures pour vous aider et vous orienter dans vos démarches.

Mme Rachel ADAMSKI, membre du CCAS, vous accueille à la mairie.

Possibilité de rendez-vous en appelant le secrétariat de la mairie au 01 60 66 91 88.

☺ CALENDRIER

Quelques dates à retenir pour 2023

- 8 mai** : Commémoration Armistice 1945
13 mai : Vide-greniers du CAL
18 mai (Ascension) : Repas/Thé dansant de l'ACC
20 mai : Soirée stand up, Champoplanch' de la CA
Juin : Repas des voisins

Il est rappelé que les associations – campéliennes ou autres – peuvent nous faire parvenir le calendrier prévisionnel de leurs manifestations, ceci afin que cela puisse paraître dans *Vie@Champeaux*. Il sera mis à jour à chaque parution.

Il est à signaler que *Vie@Champeaux* est également disponible sur le site Internet de la mairie <https://champeaux77.fr/vie-pratique/le-journal/>.

Commémoration Armistice 1945

Lundi 8 mai : Commémoration de l'Armistice 1945 qui devrait se dérouler comme suit : 11.15 Monument aux morts de Champeaux - 11.30 Monument aux morts de Saint-Méry - 11.45 Pot de l'Amitié à la salle polyvalente de Saint-Méry.



La brocante/vidé-greniers du CAL

Samedi 13 mai, le CAL organise sa brocante/vidé-greniers, place du Marché et rue Raoul Coutant, à Champeaux.

Réservation au 06 81 80 44 01 ou cal.77@wanadoo.fr.
Informations sur site <http://cal-77.pagesperso-orange.fr>
Tract joint dans ce numéro.



Repas-Thé dansant à thème de l'ACC

L'Association Caritative Campélienne vous donne rendez-vous le **Jeu**di de l'**Ascension (18 mai)** pour son Repas/Thé dansant à thème.

Le repas sera préparé, cette année, en concertation avec notre traiteur habituel Ô POËLON (de Mormant). Ensuite, place à la danse avec le DUO SAPHIR et son accordéoniste MICHEL, jusqu'aux alentours de 19 h 30. Nous vous rappelons que l'ACC a encore prévu, pour 2023, d'organiser 7 manifestations. Si le cœur vous en dit, vous pouvez nous rejoindre sur l'une - ou plusieurs - de celles-ci, vous avez un vaste choix et, surtout, c'est pour une bonne action !
Tract joint dans ce numéro.



CHAMPOPLANCH'

DÈS MAINTENANT, RÉSERVEZ VOTRE APRÈS-MIDI DU 20 MAI 2023.

Le **samedi 20 mai 2023**, la Campélienne Animations est heureuse de vous proposer un après-midi dédié

aux arts de la scène, notamment à des formes modernes et dérivées du théâtre.

Cette première édition du Champoplanch' débutera à 14 heures par une représentation sous format podcast, durant lequel un humoriste sera interviewé pour y présenter son parcours et bien d'autres choses. En parallèle, une initiation à l'improvisation théâtrale sera proposée au public avec un accompagnement de la troupe « Les Scénateurs de Melun »

Suivront 13 stand-uppers qui proposeront des mini sketches lors d'un concours : le trône de paille. Le public sera amené à voter pour ses trois artistes « coup de cœur » et ainsi leur permettre de rejouer plus tard dans la journée lors de scènes plus longues.

Simultanément, la talentueuse Lucie GLINEL viendra narrer de belles histoires aux plus petits.

Ensuite, le public assistera à un match d'improvisation théâtrale entre « Les Scénateurs » et la team TROCKETTE venue de Paris. Le public départagera les équipes en jetant des chaussons (très mous évidemment) sur l'équipe qu'il jugera la moins hilarante.

Pour finir en beauté, Adrien La Brocante, initiateur du Champoplanch' et célèbre stand-upper seine-et-marnais, ainsi que François Guédon, nantais, déjà vu au fameux festival d'humour de Montreux, présenteront un spectacle qui mêle improvisation, stand-up et théâtre de boulevard.

Enfin, les plus noctambules pourront assister au « roast » du festival à partir de 23 heures : Les artistes et les bénévoles seront invités à s'échanger des « vanes » méchantes et cruelles pour notre plus grand plaisir.

Sur place, une restauration et une buvette seront à votre disposition.

LE PLUS : Tout au long du Champoplanch', une exposition d'œuvres d'artistes locaux sera visible.

Pour plus d'informations rendez-vous sur la page Facebook de [Campélienne.Animations](https://www.facebook.com/CampeliennesAnimations).

Repas des voisins

Après la joie de se retrouver en juin 2022, voilà que se profile le Repas des voisins 2023, que beaucoup de Campéliens ont tant de hâte à (se) retrouver ! Alors, pourquoi ne pas reprendre cette bonne habitude ? Par exemple, la rue du Pré du Pain le prévoit dès le **samedi 10 juin**, où la table sera installée sur la placette en herbe (tondue) et les voisins participant, après concertation avec les autres voisins, apporteront leurs paniers de victuailles, afin de partager un agréable moment et surtout de faire plus ample connaissance avec les nouveaux arrivants (ils sont nombreux, car cela bouge aussi !). Dans chaque quartier de Champeaux, il semble possible - et important - d'organiser ce genre de rapprochement, cela crée des liens !

☺ ANNONCES

PETITS RAPPELS DE BON SENS ET DE CIVISME...

On dit souvent que la liberté des uns, etc. Alors pourquoi embêter ses voisins en les enfumant avec ses mauvaises herbes - ce que, nous rappelons est totalement interdit par arrêté préfectoral - ou son barbecue ou le rendant sourd avec sa tondeuse ? Il est simple de se demander les uns les autres si cela ne gêne pas. Après tout, c'est peut-être l'occasion de tondre chez tout le monde d'un coup plutôt que de le faire à tour de rôle ou de partager le barbecue entre voisins (ou de ranger son linge et de fermer ses fenêtres).

Un arrêté préfectoral, déjà ancien mais toujours en vigueur, fait un rappel sur les « Nuisances sonores » : Gros travaux domestiques (tronçonneuse, perceuse...) et tonte sont autorisés 8 h à 12 h et de 14 h à 20 h les jours ouvrés ; de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h le samedi ; de 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.

Micro-crèche « LES 2 COURTES ÉCHELLES »

9, rue Ste-Fare à Champeaux
Tél. : 06 88 52 64 04 et contact@partenaire-parents.com
Site Internet : www.partenaire-parents.com
Elle accueille tous les enfants de la région.

Assistante maternelle agréée

Mme Béatrice CHABRAT, résidant à Andrezel :
Assistance maternelle agréée cherche enfants à garder à la journée. Renseignement : 01 64 06 10 71.

LES ARTISANS DE CHAMPEAUX

PAP RENOV' COUVERTURE

M. Cédric PAPILLON
17, rue de la Ferronnerie à Champeaux
Tél. 06.34.68.37.92 et paprenovcouverture@gmail.com

Les Jardins de Marjolaine - Entrepreneur de jardin

Aménagement et entretien d'espaces verts : maçonnerie extérieure, plantation, élagage/abattage, taille, contrat d'entretien annuel, petits travaux de jardinage (agréé Services à la Personne) : 161, rue du Pourtour des Fossés.
Tél. : 01 64 38 71 01.

E-mail : devis@lesjardinsdemarjolaine.com

Internet : <https://lesjardinsdemarjolaine.com>

Annonce : Recherche un local à louer, type garage/box sur la commune, afin de pouvoir stocker du petit matériel type remorque, échelles, etc.

DMM 77 – Dépannage Mécanique Multiservices

- Matériels de travaux publics, levage et manutention

- Matériels d'espaces verts, robots de tonte, motos
- Vente d'outillage, de consommable pour particuliers et professionnels

David MAUTÉ : e-mail : david.maute@sfr.fr

26, rue de la Ferronnerie à Champeaux.

Tél. : 01 74 82 60 31 ou 06 83 85 42 00

MOREAU FALGOUX (Dépannage chauffage-Plombier)

15, rue Guillaume de Champeaux à Champeaux.

Tél. : 01 60 66 95 37.

MASSAGES BIEN-ÊTRE

Katia GUERINET : tél. 06 12 77 49 69

<https://katiaguernet-massages.com>

Instagram : katiaguernet-massages

MESSES OU CÉLÉBRATIONS DU GROUPE PAROISSIAL

Andrezel/Champeaux/Saint-Méry
Blandy-les-Tours/Chatillon-la-Borde/Fouju

Mai 2023 :

Dimanche 7 : 11 h Messe à l'église de Mormant.

Samedi 13 : 18 h 30 Messe pour les familles et les enfants du Catéchisme à l'église de Mormant.

Dimanche 14 : 9 h 30 Messe à la Collégiale de Champeaux.
11 h Messe à l'église de Mormant.

Jeu 18 : « L'Ascension du Seigneur » : 11 h Messe à l'église de Mormant.

Dimanches 21 – 28 : « La Pentecôte » : 11 h Messe à l'église de Mormant.

Juin 2023 :

Dimanche 4 : « La Sainte Trinité » 11 h Messe à l'église de Mormant.

Dimanche 10 : Dimanche « Saint-Sacrement du Corps et du sang du Christ » 11 h Messe à l'église de Mormant.

11 h Messe à la Collégiale de Champeaux
Dimanches 18 – 25 : 11 h Messe à l'église de Mormant.

Vous pouvez aussi participer aux Messes de semaine célébrées : tous les mardis et jeudis à 9 h, et tous les mercredis et vendredis à 18h, dans l'église de Mormant.

Pour toutes informations, consultez les panneaux d'affichage de la paroisse, près de l'église et sur le mur de la salle paroissiale. Curé de notre Pôle paroissial de Mormant : Père Jean-Marie MINKANDE Prêtre responsable de notre secteur paroissial : Père Anicet MBARGA, vous pouvez le contacter au presbytère de Mormant, au 06 12 17 63 92.

Pour tous renseignements, contacter : Mme Léone ROLLAND, coordonnatrice du groupe paroissial, au 01 64 06 37 44.

C'est arrivé près de chez vous



Repas/Thé dansant de la Saint-Valentin de l'ACC

Le Repas/Thé dansant de la Saint-Valentin de l'Association Caritative Campélienne (ACC) du **dimanche 12 février** a, à nouveau, connu le succès ! Ce sont encore près de 90 convives et danseurs qui, avant de déguster leur repas (couscous royal), ont pu assister à la remise du chèque de **7.500 €** (fruit des 7 manifs 2022) par l'ACC au président de l'association ISIS (association qui gère la Maison des Parents), au profit des enfants soignés contre le cancer à l'IGR de Villejuif (94). Avec ce nouveau don, cela représente **155.000 €** remis à ISIS depuis 1997 ! Pussions-nous continuer, le plus longtemps possible, à leur apporter un peu de réconfort ? Nous avons, d'ores et déjà, donné rendez-vous à tout ce petit monde pour le Repas du Jeudi de l'Ascension (18 mai).



ACC - Remise du chèque à ISIS lors du Repas/Thé dansant du 12 février



AACPB - Sortie Croisière-Déjeuner du 9 mars à Meaux

Sortie de l'AACPB (Anciens Combattants)

L'AACPB a, enfin, réussi à organiser sa sortie annuelle ! Donc, en ce début 2023 - jeudi 9 mars pour être précis -, nous avons embarqué 40 personnes pour une Croisière-Déjeuner de 3 heures sur la Marne, en partant de Meaux. Que de plaisir à retrouver et à discuter avec les amis Anciens Combattants du coin, que nous n'avions pas revus depuis 2019 (cause au Covid !). Alors, nous avons déjà évoqué une prochaine sortie en 2023, ou en 2024, et tiré des plans sur la comète. Il est à noter que la sortie de l'AACPB n'est pas seulement réservée aux seuls anciens combattants, tout le monde peut s'inscrire. Bien sûr, ce n'est pas du tout évident d'organiser (vu l'âge moyen de la plupart des participants) une sortie sans trop avoir à marcher. Mais nous devrions quand même trouver.

Nouvelles du RPI

BRUIT AU MENU TOUS LES MIDIS

Le bruit dans la cantine scolaire est souvent assourdissant, malgré les plaques absorbantes mises en place.

Les enfants se lâchent après la classe, crient plus qu'ils ne parlent, transformant la pause déjeuner en une « épreuve » déjeuner, génératrice de stress et d'excitation à la sortie, sans parler de la mauvaise qualité du repas pris dans de telles conditions.

Le niveau global sonore dépend du comportement des élèves, de leur répartition dans l'espace, des conditions de propagations entre les tables et de la réverbération du local.

Le personnel de cantine est soumis pendant près de deux heures à plus de 80 décibels.

Pour faire baisser le bruit, nous avons décidé de travailler sur le comportement des enfants.

Un principe pas forcément facile à appliquer avec des enfants en pleine forme et un personnel limité qui doit gérer le service et les horaires.

Nous avons mis en place un feu tricolore qui s'allume en vert, orange ou rouge selon le nombre de décibels atteint.

Un moyen d'aider les enfants à « voir » le bruit qu'ils font et s'autodiscipliner pour revenir au vert ou à minima ne pas dépasser l'orange.

Nous réfléchissons à d'autres initiatives afin que la pause déjeuner soit un moment de convivialité et de détente.

Nous comptons sur les parents pour nous accompagner dans cette démarche.

*Jean-Pierre HOLVOET
Président SIRP ACSM*

INSCRIPTIONS EN MATERNELLE

Les inscriptions à l'école maternelle pour les enfants nés en 2020 débiteront à partir du 20 mars 2023 et se feront uniquement sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous, contacter Mme la Directrice de l'école maternelle au 01 60 66 95 17.

Dès maintenant, les familles concernées sont invitées à se rendre en Mairie munies :

- du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant
- d'un justificatif de domicile
- d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique)

Un certificat d'inscription vous sera délivré et une fiche de renseignements à compléter vous sera remise.

Ces documents vous seront demandés lors de l'inscription



Informations Communales



LA COMMUNE DE CHAMPEAUX LOUE UN PAVILLON

F5 100m²
RdC : 2 chambres
Etage : 2 chambres
Chauffage central gaz
Garage
Jardin 200m²

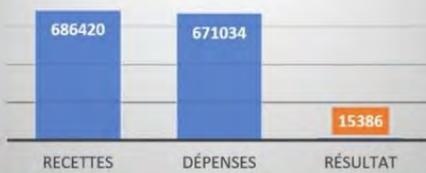


Loyer 1100€

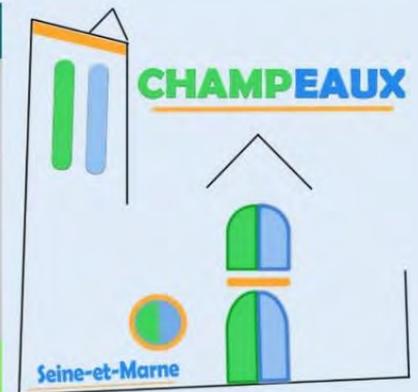
Plus de renseignements : 01 60 66 91 88 / champeauxliens@gmail.com

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL : + 1 047 311 €

BUDGET 2023

FONCTIONNEMENT

1 563 776 €

DÉPENSES. Charges à caractères général, charges du personnel, RPI, SMIVOM (piscine de Grandpuits), autres syndicats

RECETTES. Impôts, dotations de l'État, redevance des mines, droits de mutation, locations immobilières

INVESTISSEMENT

1 194 300 €

DÉPENSES

Rénovation thermique de l'école primaire :	710 K€
4ème phase de restauration de la Collégiale	310 K€
Maitrises d'œuvre	80 K€
Révision du PLU	20K€
Travaux Logement poste	5 K€
Logiciel de gestion du cimetière	5 K€
Armoire ignifugée registres d'état civil	3,5 K€
Divers	40 K€
TOTAL	1 173 500 €

RECETTES

SUBVENTIONS
ÉTAT
RÉGION
DÉPARTEMENT
665 000 €

Vous prévoyez des travaux à l'extérieur de votre habitation ?

Rénovation de toiture ou simple remplacement des tuiles

Isolation et ravalement de façade



INSTALLATION OU REMPLACEMENT

fenêtre de toit

clôture, portail

abri de jardin, véranda

carport, garage

Remplacement ou peinture des huisseries

Toute intervention sur les extérieurs de votre bien est soumise à autorisation

DECLARATION PREALABLE à transmettre à la mairie

Téléchargez le formulaire **DÉCLARATION PRÉALABLE Cerfa n°13703*08** sur le site servicepublic.fr
ou contactez la Mairie 01 60 66 91 88

Notre village de CHAMPEAUX est réputé pour sa Collégiale Saint Martin, monument historique exceptionnel. Ainsi, la quasi-totalité de notre commune est sous l'autorité de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Son rôle est de nous éclairer en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage. Il a la charge de maintenir une cohérence du patrimoine bâti et ainsi d'éviter toute dérive qui pourrait nuire à l'esthétique de notre village.

Notre Plan Local d'Urbanisme s'est construit sous les conseils de l'ABF. **Cependant, tout permis de construire ou demande préalable de travaux sont obligatoirement soumis à son avis direct.**

Si les préconisations du règlement du PLU sont suivies, il y a de fortes chances que l'ABF donne un avis favorable à votre projet.



CHAMPEAUX est un beau village. Certes, notre Collégiale y est pour beaucoup mais pas seulement. Si la commune suit les avis de l'ABF, notamment dans ses travaux de voirie et sur le patrimoine public, *chacun d'entre nous se doit aussi de respecter les procédures en déclarant ses travaux et en respectant l'avis qui est donné.*

Seine-et-Marne

<https://champeaux77.fr/>

Des façades, des menuiseries, des toitures et des clôtures qui respectent les prescriptions et c'est tout un village qui s'embellit. Ajoutons à cela la présence des commerces et des services essentiels, et c'est nous tous qui gagnons à pérenniser la valeur de nos biens, à bien vivre à Champeaux et à porter haut notre village.

Yves Jagües-Baget, Maire

A stylized signature in black ink.



Vous exploitez un meublé de tourisme ou une chambre d'hôtes ?

DÉCLAREZ VOTRE ACTIVITÉ en ligne

declaloc.fr

Déclaration cerfa meublé de tourisme ou chambre d'hôtes depuis chez vous en 5 minutes

Service en ligne officiel de votre mairie



Une déclaration facile en 4 étapes



- 1** Sélectionnez la commune de votre meublé de tourisme ou chambre d'hôtes depuis declaloc.fr
- 2** Créez votre compte déclarant
Le compte doit être créé au nom du propriétaire de l'hébergement.
Un compte par adresse courriel possible.
- 3** Déclarez votre hébergement en remplissant le formulaire de déclaration cerfa meublé de tourisme ou chambre d'hôtes.
- 4** Accédez au récépissé de déclaration depuis votre tableau de bord et déclarez d'autres hébergements si nécessaire depuis "Faire une démarche".

Ultérieurement, vous pourrez :

- actualiser la déclaration en modifiant les informations de l'hébergement ;
- déclarer une cessation d'activité.

Vous êtes désormais en règle avec la législation

Pour plus d'information sur ces démarches, contactez votre mairie.

Ce Vendredi 24 Mars, la commune de CHAMPEAUX a invité les bénévoles campéliens au « **POT DES BÉNÉVOLES** ». Une manière de rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui donnent de leur temps, de leur énergie et de leurs talents au service de l'intérêt général.

L'Association Caritative Campélienne, Champeaux Animations Loisirs, La Campélienne Animations, La Récéré des 3 Villages, la FAB77, L'Association Sportive Campélienne, Les Anciens Combattants, Le club des Aînés, Guillaume de CHAMPEAUX, les membres du CCAS, les conseillères et conseillers municipaux étaient présents. Ce sont près de 40 bénévoles qui animent, tout au long de l'année, notre village et participent à sa dynamique. Chaque association a ainsi pu présenter ses activités et ses objectifs. Des discussions et de riches échanges se sont poursuivis autour d'un buffet. Des liens se sont créés et peut-être les prémices d'une nouvelle dynamique à mettre en œuvre. La commune de CHAMPEAUX a toujours soutenu ses associations et continuera à encourager ces femmes et ces hommes qui contribuent au bien vivre à CHAMPEAUX. Et bien sûr, nous incitons les habitants à les rejoindre dans cette formidable aventure collective. Encore un grand merci à toutes et tous et merci à Frédéric VINCENT pour l'organisation de cet événement.





Objectif moins d'eau à la maison !

90 % de l'eau prélevée dans la nappe des calcaires de Champigny servent à la production d'eau potable. Pourtant, moins de 7 % de l'eau du robinet que nous utilisons chaque jour sert à l'alimentation. Le reste est utilisé pour d'autres usages : bains, douches, WC, nettoyage du linge, de la vaisselle, arrosage du jardin, etc. Face à cette aberration, il est possible d'adopter une démarche en trois étapes pour économiser l'eau au quotidien.

1^{ère} étape

Réduire le gaspillage

◆ Traquer les fuites en fermant bien les robinets, en changeant au besoin les joints défectueux et en surveillant sa consommation pour déceler d'éventuelles fuites « invisibles ».



Un robinet qui goutte perd 100 litres d'eau par jour

◆ Ne pas laisser couler inutilement l'eau quand on se brosse les dents ou quand on fait la vaisselle à la main. Une astuce : laver du moins sale au plus sale afin d'éviter de changer l'eau trop souvent.

◆ Préférer les douches aux bains.

Prendre un bain nécessite au moins 150 litres d'eau contre 60 litres pour une douche



◆ Bannir les gadgets « hydrogloutons » comme les jets hydromassants.

◆ Fréquenter les stations de lavage. Car laver sa voiture à domicile consomme jusqu'à 10 fois plus d'eau que dans une station de lavage : 50 à 60 litres dans des centres de lavage spécialisés, contre 500 litres au tuyau d'arrosage. A noter : le lavage aux rouleaux est plus consommateur d'eau que le système à haute pression. De plus, les eaux de lavage souillées par les hydrocarbures, les particules de caoutchouc, de métaux lourds, les résidus de pneus et de plaquettes de freins sont filtrées avant de rejoindre le réseau public

d'assainissement. Ce qui n'est pas le cas chez les particuliers.

2^{ème} étape

Equiper sa maison de petits matériels simples et économiques

On les trouve dans tous les magasins de bricolage et même en grande surface pour certains, à des prix très abordables.

◆ Un régulateur de débit ou un aérateur permet de réduire le flux d'eau tout en gardant la même pression au robinet.

◆ Un mousseur à fixer sur les robinets injecte de minuscules bulles d'air dans l'eau qui coule.

◆ Un stop douche ou un mitigeur thermostatique permet de couper l'eau au cours de la douche, sans dérégler la température.

◆ Une chasse d'eau à double commande permet de ne pas vider systématiquement le réservoir des WC quand on tire la chasse d'eau (3 litres pour une petite chasse au lieu de 6).

Pour les modèles à 9 litres, vous pouvez installer une brique ou une bouteille (remplie d'eau ou de sable) dans le réservoir afin de réduire le volume d'eau.

3^{ème} étape

Réutiliser l'eau

◆ L'eau de lavage des légumes peut être réutilisée pour arroser les plantes. De même, l'eau bouillante de cuisson des légumes peut être versée sur les mauvaises herbes. C'est un excellent désherbant naturel !

◆ Pourquoi arroser ses salades avec de l'eau potable, alors que l'eau de pluie convient parfaitement à cet usage ? La pluie qui tombe sur nos toitures (et qui sature quelquefois le réseau public d'assainissement ou le puisard !) représente un gisement d'eau gratuite non négligeable. Ainsi pour une maison de 100 m² au sol, on estime que plus de 40 000 litres d'eau sont ainsi récupérables par an*. Il suffit pour cela d'installer des réservoirs raccordés aux gouttières. De la simple colonne en plastique à brancher sur les chéneaux à la cuve enterrée en acier ou en béton, il existe de nombreux systèmes adaptés à chaque besoin.

◆ Penser au paillage des massifs et aux plantes couvre-sols pour limiter l'arrosage dans votre jardin.

Ce n'est pas qu'en été qu'il faut se préoccuper de l'état de nos ressources en eau. Faire attention à sa consommation d'eau doit être un réflexe permanent. **Pour préserver notre ressource, agissons dès maintenant !**

(*) pour une pluviométrie moyenne estimée de 700 mm/an.

Jardiner en Economisant l'eau



Pour protéger la ressource en eau dont le volume est limité et pour diminuer votre facture d'eau, différentes méthodes existent.

Pensez-y en arrosant votre jardin !

Choisir les plantes

Toutes les plantes n'ont pas les mêmes besoins en eau. Demandez conseil dans votre jardinerie afin de choisir les plantes les plus résistantes à la sécheresse.

Au bon endroit

Arroser au plus près des racines de la plante, idéalement avec un goutte à goutte.

Les arroseurs qui projettent l'eau gaspillent l'eau qui s'évapore avant de toucher sa cible ou mouille des surfaces qui n'en ont pas besoin.



Choisir son moment

Arroser en pleine journée, c'est laisser s'évaporer 60% de l'eau avant d'avoir été absorbée par les plantes ! Il est préférable d'arroser en fin de journée, ou tôt le matin.

Arroser avec de l'eau issue d'un puit ou d'un récupérateur d'eau.



Habituer les plantes au manque d'eau

Une plante développe ses racines pour puiser un maximum d'eau. Si elle est trop arrosée, son système racinaire ne sera pas développé.

En réduisant relativement l'apport en eau, vous permettez à la plante de développer ses racines.

Jardiner en Economisant l'eau

Recouvrir le sol d'un paillage

Un paillage vaut dix arrosages. Lorsqu'il pleut, le choc des gouttes de pluie sur le sol crée à la surface du sol une croûte qui limite les échanges entre le sol et l'atmosphère. Le fait de couvrir le sol évite la formation de cette croûte.

De plus, cela protège la terre de l'action desséchante du soleil et du vent. Le paillage conserve l'humidité du sol et permet de contrôler le développement des adventices.

Le choix de paillis est large : feuilles mortes, paille, résidus de tonte, compost, branches et déchets de taille broyés, etc... Demandez conseil dans votre jardinerie.

Pensez à regarder la fiche sur les paillis !!



Porteur de projet :



Partenaires du projet :



Récupérer l'eau de pluie

En installant une cuve pour récupérer les eaux de toiture, vous aurez l'avantage de la gratuité de l'eau et elle ne sera ni calcaire ni chlorée.

En fonction des régions, vous pourrez récupérer entre **45 à 80 m³ d'eau pour 100 m² de toiture** : **de quoi assurer l'arrosage d'un Jardin de 200 m².**



Différents types de cuve existent : demandez conseil dans votre jardinerie !



Pour plus de conseils, adressez-vous aux magasins signataires de la charte.

www.mieux-jardiner.fr

Avec le concours financier de :



État Civil

Naissances

Le 16 février 2023, Adrien BARDIN et de Fiona SOMMARO sont devenus les heureux parents d'un petit garçon : MAÉLAN.
Le 18 février 2023, chez Kilian AUBIN et Marie DUBOIS, la famille s'est agrandie avec la naissance d'une petite fille : LOUISE.
Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

Pacs

Le 7 avril 2023, Laura GOUBRIEVSKY et Xavier DESLOGES se sont pacsés en Mairie.
Tous nos vœux de bonheur accompagnent ce nouveau couple.

Décès

Monsieur Patrick TOMASINI est décédé le 31 mars 2023, à l'âge de 69 ans.
Monsieur Jackie ROUCOULET nous a quittés le 3 avril 2023, à l'âge de 84 ans.
Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles.



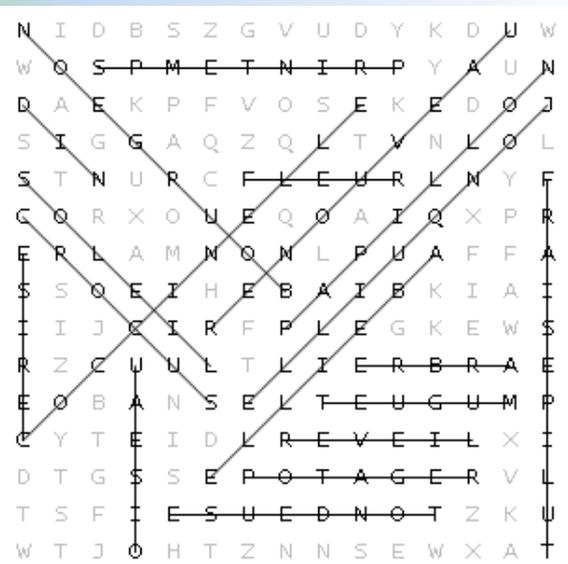
- | | | |
|----------|----------|-----------|
| AMOUR | CUEILLIR | OREILLES |
| AMOUREUX | DOULEUR | PENDANTS |
| BELLES | FÊTE | PLAIE |
| CERISES | FOLIE | ROSSIGNOL |
| CHAGRINS | FORTUNE | SANG |
| COEUR | MERLE | TEMPS |
| CORAIL | MOQUEUR | |

« Le temps des cerises » d'Yves MONTAND

MOTS MELES



Orientation des mots à trouver

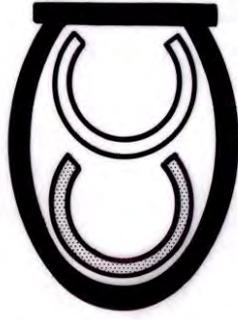


- | | | |
|------------|-----------|-----------|
| ABEILLE | FRAISE | PRINTEMPS |
| ARBRE | JONQUILLE | RENOUVEAU |
| BOURGEON | MUGUET | REVEIL |
| CERISE | NID | SOLEIL |
| COCCINELLE | OISEAU | TONDEUSE |
| CROCUS | PAPILLON | TULIPE |
| FLEUR | POTAGER | |

« Le Printemps »

Résultat de la grille
du numéro précédent

CHAMPEAUX



JEUDI 18 MAI (ASCENSION)

A partir de 12.30 à la Campélie

REPAS DANSANT 42 €

A partir de 15.00 à la Campélie

THE DANSANT 15 €

Animation Duo SAPHIR et MICHEL
au profit des enfants traités contre le cancer

Réservation obligatoire : 01.60.66.92.54 / bernard.chechin@orange.fr



ORGANISE

à
CHAMPEAUX
à 12 km au Nord-Est de MELUN (77)

Sam. 13 mai

BROCANTE

Réservation : 06 81 80 44 01

VIDE-GRENIERS



Restauration au Café du village



site internet : <https://cal-77.pagesperso-orange.fr>

ACC - IMPRIMÉ PAR NOS SOINS

mail : cal.77@wanadoo.fr

Imprimé par nos soins

20 MAI 2023



Tarif:

En prévente:

5€ pour les adultes

3€ pour les -12ans

Sur place:

7€ / 5€

Gratuit -6ans

Buvette

Restauration

Sur place

Salle des fêtes - rue Sarazain Desmarais

77720 CHAMPEAUX

PROGRAMME

14h00

(spectacles simultanés)

-Podcast-

-Initiation à l'improvisation (*sur inscription en prévente, places limitées*) avec la troupe «Les Scénateurs» de Melun

15h30

(spectacles simultanés)

-Stand-up «Trône de paille» -13 humoristes pour des mini sketches avec vote du public

pour être ses 3 coups de cœur

-Conteuse pour enfants - *Lucie Givinel*

17h00

(spectacles simultanés)

-Match d'improvisation entre «Les Scénateurs» et la troupe «Team Trockette» de Paris.

Le public pourra départager les équipes par *un lancer de chaussons*

-Podcast-

ENTRACTE

20h00

-Stand-up avec les 3 humoristes élus du public du Trône de paille

21h30

-Spectacle «cassieds-toi, faut que je te parle» avec Adrien La Brocante et un invité spécial : *François Guédou* (vu au Montreux festival)

23h00

«Roast» du festival : les humoristes et les bénévoles du festival seront invités sur scène afin de s'échanger des «vannes cruelles» pour le plus grand plaisir du public

Fermeture de la billetterie sur place à 23h05

Prévente et plus d'informations sur notre page Facebook Champoproock ou sur Hello asso

I.P.N.S. Ne pas jeter sur la voie publique

un flyer réalisé par DJMi



Mairie de Champeaux



Informations utiles

URGENCES MÉDICALES

En cas d'urgence ou de doute, appeler le 15 (S.A.M.U.). Un médecin vous répondra.

PHARMACIE DE GARDE

Téléphoner au commissariat le plus proche (17) ou la gendarmerie (01.64.51.39.20) pour connaître la pharmacie de garde.

NETTOYAGE MÉCANISÉ

Nous vous informons que la société PREJAM procèdera au nettoyage des caniveaux le **premier lundi** (courant matinée) de chaque bimestre. **Prochain passage le lundi 5 juin 2023.**

Ce nettoyage mécanisé nécessitera, autant que possible, l'accès maximum auxdits caniveaux.

ANIMAUX ERRANTS

La commune a délégué l'enlèvement des animaux errants, abandonnés, dangereux, blessés ou morts sur la voie publique, à la S.A. SACPA de Vaux-le-Pénil, Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal.

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h (sauf jours fériés).

RAMASSAGE DES DÉCHETS (contact SMETOM GEEODE : 01 64 00 26 45 ou contact@smetom-geode.fr)

Ordures ménagères : tous les jeudis de mai et juin 2023 :
4, 11, 18 et 25 mai, 1, 8, 15, 22 et 29 juin 2023.

Emballages : tous les lundis des semaines impaires : lundis 8 et 22 mai, 5 et 19 juin 2023.

Attention : Les déchets verts et les encombrants sont à amener aux déchetteries suivantes :

- MORMANT, rue des Frères Lumière (derrière Intermarché) : **réouverture depuis le 06 mars 2023.**
- VERNEUIL-L'ÉTANG, près de la station d'épuration au lieu-dit « Les Fontaines de Vernouillet ».
(voir horaires en dernière page ou sur le site <https://www.smetom-geode.fr/>)

Pour une première inscription, il sera demandé de vous présenter à la Mairie muni(e) d'une pièce d'identité avec photo et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois qui fera la demande de carte auprès du SMETOM GEEODE.

ASSISTANTE SOCIALE AFFECTÉE AUX COMMUNES

Joindre le Service Social Départemental au 01 64 25 07 30.
Maison des Solidarité 16, place Edmond Rotschild à Tournan-en-Brie.

Possibilité de prise de rendez-vous en ligne <https://www.seine-et-marne.fr/fr/teleservices>.

PanneauPocket à CHAMPEAUX



L'application mobile qui vous rapproche de votre Mairie

*Nous proposons d'y publier toute information relative à la mairie et tous les événements de nos associations.
Les informations et événements sont notifiés en temps réel.*

Plus d'informations sur le site <https://www.panneapocket.com/>

Les articles concernant Champeaux sont également consultables sur Internet à partir du site de la mairie (voir ci-dessous).

Liens utiles

Internet : <https://www.champeaux77.fr> (mairie), <http://www.briedesrivieresetchateaux.fr> (CCBRC)

Courriel : mairie4.champeaux.77@orange.fr, Facebook : <https://www.facebook.com/mairiedechampeaux77>

Informations locales

Présence du Maire

Le Maire et les adjoints vous reçoivent à la Mairie sur RV.

Mairie

Place du Cloître, tél. 01.60.66.91.88.
Les **lundis** et **jeudis** de 13 h à 17 h 30,
mardis et **vendredis** de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30,
samedis de 8 h 30 à 12 h. **Fermée les mercredis.**
Site internet : <https://champeaux77.fr/>

PERMANENCES

RPI : Ancienne Mairie, Place du Cloître
Tél. : 01.60.66.96.47 ou 09.65.36.71.02
Les **lundis, mardis, jeudis et vendredis** :
de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 00 à 17 h 30,
Fermeture les mercredis et samedis
Site Internet : <https://www.sirpacsam.fr>

CCAS : s'adresser à la Mairie.
Permanence administrative le mardi de 11 h à 12 h

Agence postale

Rue Guillaume de Champeaux, tél. 3631 (appel non surtaxé)
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 à 12 h 30,
Samedi : 8 h 30 à 13 h. **Fermée le mercredi.**
Relève du courrier : **Lundi au samedi** à 11 h 30.

Ramassage des déchets ménagers

Ordures ménagères : tous les jeudis*.
Emballages : lundi des semaines impaires*.
Horaires des déchetteries (horaire unique toute l'année) :

	Mormant et Verneuil-l'Étang	
Lundi	Fermé	14 h – 17 h
Mardi	9 h – 12 h 30	14 h – 17 h
Mercredi	9 h – 12 h 30	14 h – 17 h
Jeudi	Fermé	
Vendredi	9 h – 12 h 30	14 h – 17 h
Samedi	8 h 30 – 17 h 20	
Dimanche	Fermé	

* Exceptions jours fériés et jours précisés en *Informations Utiles*

Urgences

- **S.A.M.U.** : composez le 15 ou 01.64.10.67.50
- **Pompiers** : 18 **Police** : 17
- **Gendarmerie** : tél. 01.64.51.39.20
- **MU 77** : tél. 0825 826 505 (*Médecins*)
ou tél. 0825 747 737
- **Centre anti-poisons** : tél. 01.40.05.48.48
- **[Drogues-Info-Service.fr](https://www.drogues-info-service.fr)** 7j/7 de 8 h à 2 h
(appel anonyme) 0 800 23 13 13 ou 01 70 23 13 13
- **S.O.S. Vétérinaires** : tél. 08.36.68.99.33
- **Gaz** (sécurité dépannage) : tél. 0800 47 33 33
- **Électricité** (dépannage) : tél. 09 72 67 50 77
- **Violences Femmes Infos** : composez le 3919
- **Enfant en danger (SNATED)** : composez le 119

Santé / Bien-être

MÉDECIN :

- **Docteur MONCHI** :
9 place du Marché, tél. 01.60.66.96.96

KINÉSITHÉRAPEUTE :

- **Mme SYLVAIN FIERIN** :
1 rue de la Ferronnerie, tél. 01.60.66.97.79

INFIRMIÈRES :

- **Mmes CARDENNE et VOISIN** :
14 rue Eugène Chassaing, tél. 01.60.66.99.15

MASSAGES BIEN-ÊTRE (praticienne agréée FFMBE) :

- **Mme KATIA GUERINET**
Tél. 06.12.77.49.69
Site internet : katiaguerinet-massages.com
Instagram : [katiaguerinet](https://www.instagram.com/katiaguerinet)

Commerces

- **LE TRIANGLE VERT** – Bar-Tabac-PMU
Place du Marché, tél. 09 61 26 39 96
Lundi au vendredi de 7 h à 13 h et de 15 h 30 à 19 h 30,
samedi de 8 h à 19 h 30 et **dimanche** de 9 h à 13 h.
- **BOULANGERIE** :
place du Marché, tél. 01.60.66.91.55.
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 7 h à 13 h
et de 16 h à 19 h 30, et le **dimanche** de 7 h à 13 h.
Fermée le mardi.
- **PHARMACIE DE CHAMPEAUX** : 8 r. de la Ferronnerie
Tél. 01.60.69.97.60 - Fax 01.60.69.95.03
Lundi au vendredi : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 20 h,
samedi : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 19 h.
- **LA PALMERAIE DU SUD** – Restaurant
7 ter rue de la Libération, tél. 01.60.68.65.89.
Mardi au samedi : midi et soir et **dimanche** midi.
- **LE CHALET – PIZZAS À EMPORTER**
3 rue de Malvoisine - Tél. : 06.46.30.31.66
Mardi, mercredi, jeudi de 18 h 30 à 21 h 30,
vendredi, samedi de 18 h 30 à 22 h 00.
- **RABET MARKET** – Alimentation :
Place du Marché, tél. 01.60.66.94.46
Dimanche de 9 h à 13 h,
lundi au samedi : 8 h 30 à 13 h et 16 h à 20 h.
- **VÉRONIQUE COIFFEUSE** (à domicile)
Tél. : 01.64.25.18.34